

Sites web : <https://asso.alternaweb.org/francecurling>

<https://asso.alternaweb.org/ffcurling>

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/francecurling>

N° 29 – 13 septembre 2022

DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FRANCE CURLING EGALEMENT LICENCIES F.F.S.G.

Aux états généraux du curling, organisés par la F.F.S.G. le 1^{er} octobre prochain à Lyon

Intéressés par l'avenir du curling Français, les rédacteurs du présent document proposent des pistes de réflexion relatives au futur de la discipline, des bases permettant de poser le débat et des suggestions pour une future gouvernance.

Malgré le peu d'informations diffusées ces quatre dernières saisons par les dirigeants du curling, il nous apparaît nécessaire de poser un bilan de la dernière olympiade, et d'en tirer des conclusions :

BILAN SPORTIF DE LA CSN CURLING DE LA F.F.S.G. EXERCICE 2018-2022

A l'issue de la dernière compétition internationale disputée par une équipe Française en 2022, nous avons établi le bilan sportif de la Commission Sportive Nationale de Curling mise en place en 2018.

Pour commencer vous trouverez ci-dessous le projet publié avant sa nomination par Noël Morard, président de la CSN de 2018 à 2022, auquel nous avons ajouté nos commentaires (en italique rouge).

PROJET

PLAN DE DEVELOPPEMENT POUR LES SAISONS

2018 A 2022

DU CURLING FRANÇAIS



Ce plan directeur dresse le bilan de la dernière Olympiade et définit le cadre général de développement à mettre en place pour les 4 années de la prochaine Olympiade

Ce plan quadri-annuel est la réflexion d'un groupe de travail avec des idées croisées de développement sportif et social d'une discipline accessible à tous et s'inscrivant dans la démarche du sport pour tous.

Ce plan Quadri-annuel participe à la définition du Projet Fédéral sportif au service de ses adhérents

Le curling français 2018/ 2022 ce sera :

Un programme de formation :

- En formant des moniteurs et entraîneur pour augmenter les compétences de l'encadrement de chaque club(2018/2020). *Formation pas mise en place, objectif non réalisé.*
- En Formant des glacières pour les clubs avec au moins 2 glacières fédérales pour les divers championnats(2018/2020). *3 glacières formés par la précédente CSN ignorés par l'actuelle.*
- En nommant un voire deux entraîneurs pour se déplacer dans tous les clubs pour mettre en place des programmes de formation des joueurs en repartant de la base, en donnant des objectifs et en repassant pour voir l'avancement vers ces objectifs (à partir de janvier 2019). *1 entraîneur nommé, sans formation ni diplôme, titulaire du brevet fédéral 2.*

Ces objectifs seront discutés en commission, proposés et validés par les ligues et serviront de base au projet de subventions régionales qui seront ensuite redistribuées aux clubs ayant respecté et atteint les objectifs (2018/2020). *Des clubs ont-ils été bénéficiaires de cette mesure, et si oui lesquels ?*

- En mettant par écrit un manuel d'entraînement adapté au curling Français avec un référent par club pour adulte et un pour les juniors, également disponible pour les scolaires (2018/2019). *Aucune publication correspondante, objectif non réalisé.*
- En formant des arbitres avec obligation de faire un stage WCF en accord avec la CFOA et de participer à un championnat international (2018/2020). *Pas de formation d'arbitres, les 3 ayant été formés par la précédente CSN non validés par l'actuelle, qui a écarté l'un des deux chef-arbitres et formateur Français (liste CFOA) au profit d'un arbitre Suisse. Objectif non réalisé.*

Un programme d'investissement :

- Inventaire du matériel disponible dans les clubs, pierres, semelles, balais, ice-king.....(octobre 2018).

- Nomination d'un responsable matériel étant chargé de mutualiser les achats de matériel des clubs pour les entraînements, stabilisateurs pour apprendre le slide, cellules pour chronométrer les poussées et régler les longueurs, car une glace de patinoire une poussée en 3 secondes une en 8 secondes sera la même sur glace detournois ou de halle sauf que la pierre ira plus ou moins Loin. *Cette intention a t'-elle vu le jour, et si oui dans quels clubs ?*
- Achat de pierres fédérales neuves en rétrocédant les pierres actuelles aux clubs (de 2019 à 2021)
- La fédération devra avoir un set de matériel complet pour organiser des championnats nationaux avec un des deux glaciers fédéraux (2019/2022)

Un programme de développement :

- Aide au développement des clubs par la mise en place d'un programme national avec l'Education Nationale (établissements publics et privés) en s'associant avec le patinage lors des séances scolaires (projet 2018/2019 pour mise en place dès septembre 2019). *Objectif non réalisé et pour cause, pas d'accord entre Education Nationale et curling pour des séances scolaires.*
- Aide à la création de clubs dans les ligues du sud-ouest, et du grand ouest (Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Occitanie, Normandie, Pays de Loire) et du nord (Haut de France) en créant un « mode d'emploi » à la création d'un club de curling (2018-2019 pour avoir de nouveaux clubs en septembre 2019) Toulouse et Nantes sont déjà demandeurs. *Pas de « mode d'emploi », et création de 2 nouveaux clubs à Louviers et Colmar en 4 années. Très loin de l'objectif.*
- Mutualisation des licenciés par ligue pour demander les subventions avec une répartition au prorata des licenciés des clubs. *A notre connaissance cette mutualisation n'existe pas.*
- Aujourd'hui la moyenne des clubs est de 15 licenciés répartis sur 25 clubs ce qui fait 379 licenciés en France Demain avec ce programme et la création de clubs dans des villes comme Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes ou Lille (exemple de ville non exhaustive) qui avec un modèle prédéfini de club et en amenant la structure du club, le modèle de fonctionnement, le modèle d'interaction avec les autres disciplines de la FFSG, nous atteindrons facilement une quarantaine de licenciés sur une trentaine de clubs ce qui ferait environ 1200 licenciés. En ayant 2 piste tracées sur une patinoire il faut avoir 3 créneaux de 2 heures pour proposer un activité à tout ce petit monde sans compter les scolaires. En faisant du curling de début septembre à fin mai cela représente environ 32 semaines de cours soit environ 64h de curling par saison à 5€ de l'heure un club pourrait avoir une cotisation à environ 300€ par adhérent hors licence et pourrait se permettre de rémunérer un entraîneur.
 - 40 licenciés par club, « facilement » objectif utopique non réalisé.
 - Aucune des villes de la liste non exhaustive n'a créé un club de curling.
 - Pour ce qui est des scolaires voir la position de l'Education Nationale ci-dessus.
 - 300 € de cotisation par adhérent hors licence, il eut peut-être fallu demander leur avis aux licenciés !
 - Quant à rémunérer un entraîneur (nécessairement étranger, sachant que cette profession n'existe pas en France) comment le payer avec 1333 € par mois sur 9 mois, charges incluses ? (300€ x 40 adhérents = 12000 € : 9 = 1333,33)

Une fois que les fondations des clubs seront consolidées nous pourrons en parallèle monter un programme de construction de halles en utilisant le même modèle que pour la création de clubs c'est à dire avoir un modèle unique de structure modulable à souhait avec 2,4 ou 6 pistes en y ajoutant des modules suivant l'ampleur que prendront les clubs, ces structures ne fonctionneront que 9 mois dans l'année et il sera proposé de les occuper les 3 autres mois en les louant à des fins de rentabilité.

- Mise en place d'un programme de construction de piste voir de halles en mutualisation des infrastructures publiques pour la mise à disposition des terrains, privé (pour les constructions) en y mettant au rez-de-chaussée la halle et à l'étage des bureaux (occupation Privé ou publique pour des missions locales ou pour des pépinières d'entreprise avec des salles ou des bureaux en location ou en vente les 3 autres mois en les louant à des fins de rentabilité.

Si les choses étaient aussi simples il y a longtemps que nous aurions des structures adaptées. Les précédentes CSN s'y sont attelées (6 projets de 2000 à 2018), malheureusement sans succès, mais il faut persévérer.

Budget de développement sur 4 ans :

- Mise en place d'une veille pour l'optimisation des aides disponibles en fonction des directives mise en place de chaque année par les institutions en essayant de répondre au mieux aux critères d'éligibilité (en relation avec l'équipe FFSG de l'animation territoriale)
- Mise en place au niveau national de partenariat avec des entreprises pour une diffusion au niveau des tournois.
Objectif non réalisé.
- Mise en place de partenariats avec un loueur de véhicule pour les déplacements des clubs aux tournois en ayant des tarifs préférentiels qui en contrepartie véhiculerait l'image du curling sur des véhicules. *Objectif non réalisé.*

Budget 2018/2022

Année	Nb licenciés	Club	Fédéral	Ligues	WCF	CNDS	Privé	TOTAL SAISON
2018/2019	300	9000	15000	3000	9000	2000	0	38000
2019/2020	400	12000	20000	4000	9000	2000	5000	52000
2020/2021	700	21000	35000	7000	9000	2000	8000	82000
2021/2022	1000	30000	50000	10000	9000	2000	10000	111000

Objectifs non réalisés, bien que les chiffres des licences soient désormais gonflés par les ventes d'Ice Pass, vendus à chaque personne souscrivant une initiation de quelques heures dans un club affilié à la F.F.S.G. Lors de la réunion des clubs de curling le 7 mai à Lyon, Noël Morard annonçait 320 licences hors ice-pass, soit une chute de 18,5 % par rapport à 2018. Lors de l'assemblée générale 2022 de la F.F.S.G. la trésorière fédérale annonçait une « spectaculaire progression de la discipline » avec 619 licences, chiffre ramené à 320 après une question de l'assistance sur le nombre d'ice pass (299)

INFORMATION ET PROMOTION

- Aucune concertation avec les clubs, 4 années durant.
- Information minimale, consistant en une lettre aux présidents de clubs une fois l'an environ. Même les procès-verbaux d'assemblées générales de discipline ne sont adressés aux clubs qu'une année après, à la veille de l'assemblée générale suivante.
- Promotion quasi-inexistante de la discipline dans la presse, mis à part quelques articles essentiellement consacrés aux équipes de France.
- Pas de site internet dédié, absence sur les réseaux sociaux. Une simple page, incompréhensible pour des néophytes, sur le site fédéral.

COMPETITIONS NATIONALES

Plus de compétitions nationales depuis la saison 2019/2020. Elles ne pouvaient certes pas se dérouler lors de la saison 2020/2021 pour cause de pandémie, mais quid de 2021/2022 ? Plus précisément :

Compétitions pouvant conduire à des championnats internationaux élite :

- Messieurs, dames, double mixte : Championnat national en 2019 et 2020, rien pour 2021/2022
- Juniors garçons : Aucun championnat en 4 ans.
- Juniors filles : idem

Compétitions pouvant conduire à des championnats mondiaux « loisirs »

- Vétérans : Plus de compétition de qualification.
- Mixte : idem

Championnat de France des clubs, permettant essentiellement aux clubs de se confronter les uns aux autres lors des tournois organisés par les clubs Français et aux vainqueurs et « bien classés » de solliciter des subventions notamment municipales voire départementales et de trouver quelques sponsors : Supprimé. Les « aides aux clubs » relatives aux 3 premières places du classement n'ont pas été versées à leurs récipiendaires dès 2018.

COMPETITIONS INTERNATIONALES

Depuis l'assemblée générale de juin 2019, au cours de laquelle un règlement sportif qui n'apparaissait pas à l'ordre du jour et dont le contenu n'avait pas été transmis aux clubs a été adopté par les 6 personnes composant l'assemblée (4 membres de la CSN + 2 conseillers fédéraux) tous porteurs de pouvoirs (abus de confiance, dans la mesure où les clubs qui avaient confié lesdits pouvoirs ignoraient tout du texte voté), une obligation de participer aux stages payants (500 € par personne l'inscription) organisés durant la saison par la CSN est imposée à tous pour obtenir une sélection en équipes nationales. Mieux même, une équipe peut être opposée à l'équipe championne nationale, au meilleur des 5 rencontres, pour déterminer la formation sélectionnée pour représenter la France à l'Europe et éventuellement au monde. C'est ainsi que le champion de France 2020 ne représentait pas son pays au championnat d'Europe 2021. Pas plus d'ailleurs que les championnes de France de la même

année, puisque là aucune équipe n'a été inscrite (faute de participation aux stages ?). Par contre en 2022 une équipe composée de 4 filles venues de 3 clubs différents, dont deux débutantes, ont porté nos couleurs, avec les résultats que l'on connaît. Pour rappel il a toujours été admis que le fait qu'une formation évolue ensemble depuis longtemps représentait la moitié du résultat. Associer même 4 skips dans une même équipe n'est pas une garantie de résultats.

La France est le seul pays au monde à pratiquer ainsi, tous les autres sélectionnant leurs champions nationaux, sauf empêchement pour ces derniers d'honorer une sélection. Il en a été ainsi de tous temps, à telle enseigne que des années durant les classements des compétitions internationales organisées par la WCF mentionnaient, en dessous du nom du pays, le nom du club dont était issue l'équipe. (Voir les résultats historiques sur le site www.worldcurling.org).

Comment des dirigeants du curling ont-ils pu croire en l'efficacité d'une telle méthode ? Mais y croient-ils vraiment ?

Comment les professionnels de la direction technique nationale ont-ils pu être persuadés ? Car nul ne peut penser que ce soit eux, qui ignorent le BA ba du curling, qui aient pu imaginer de telles pratiques.

Comment les dirigeants de la Fédération Française des Sports de Glace, pour la plupart ex-pratiquants élite de leurs sports respectifs ont-ils pu tomber dans le panneau ?

A qui, peut-on enfin se demander, profite réellement le processus ?

Vous trouverez ci-dessous les divers classements de nos équipes nationales depuis 2018, et le classement mondial (WCF) de la France :

Championnats d'Europe (élite)

Messieurs

- 2018 : 16^{ème} / 16 division B (26^{ème} Européens)
- 2019 : 4^{ème} / 16 division B (14^{ème} Européens)
- 2021 : 10^{ème} / 16 division B (20^{ème} Européens)

Dames

- 2018 : 7^{ème} / 7 division C (27^{ème} Européennes)
- 2019 : 6^{ème} / 8 division C (26^{ème} Européennes)
- 2021 : Non représentées (non inscrites)
- 2022 : 8^{ème} / 8 division C (28^{ème} Européennes)

Championnats du monde (élite)

Messieurs

- Non représentés de 2018 à 2022

Dames

- Non représentées de 2018 à 2022

Double- mixte (élite)

- 2018 : 19^{ème} / 40
- 2019 : 35^{ème} / 48
- 2021 : Non représenté
- 2022 : Non représenté

Vétérans messieurs (Loisirs-Développement)

- 2018 : 17^{ème} / 28
- 2019 : 24^{ème} / 27
- 2022 : Non représentés

Vétérans dames

- Aucune équipe vétérans dames n'a jamais participé au mondial depuis sa création.

Mixte (Loisirs-développement)

- 2018 : 23^{ème} / 35
- 2019 : 30^{ème} / 40

Tournois de pré-qualification olympique 2021

- Aucune équipe inscrite dans les catégories messieurs, dames et double-mixte.

CLASSEMENT MONDIAL WCF

Messieurs : 28^{ème} / Dames : 38^{ème} / Double-mixte 24^{ème} / Mixte : 33^{ème}

Nous venons de traverser la pire période de l'histoire du curling Français depuis sa création, par la faute d'incompétents pour qui l'intérêt général n'est pas l'essentiel. Mauvais résultats des messieurs au championnat d'Europe B, des juniors au championnat du monde B (4 défaites – dont une face au Kazakhstan- en 5 rencontres de round-robin, avec la encore deux débutants issus des stages), des dames. Absence du double-mixte, des vétérans, du mixte dans leurs championnats du monde respectifs, pourtant accessibles sur simple inscription, tout comme les tournois de pré-qualification olympiques messieurs, dames et double mixte. Oubli total de renégocier les participations du curling en fauteuil avec FFH.

Bilan donc globalement négatif en quasiment tous points. La politique sportive est à revoir de A à Z, le règlement sportif devra être modifié afin de permettre, comme c'était le cas jusqu'en 2018 une saine émulation entre les meilleures équipes de chaque club -afin de reconstituer une élite nationale- et entre les clubs eux-mêmes, la communication et la promotion n'existent quasiment pas, les formations sont au point mort... Seule surnage l'idée des stages qui devront perdurer mais plutôt dans l'optique d'améliorations individuelles.

On ne peut qu'espérer que les futurs élus de la Fédération Française des Sports de Glace permettront au curling de se redresser, soit, si la situation demeurerait la même, en nommant une personne expérimentée à la tête de la CSN, soit en permettant au curling d'avoir une plus grande autonomie, voire son indépendance, avec les clubs pour décideurs.

L'AUTONOMIE DU CURLING EST-ELLE ENVISAGEABLE ?

L'une des conditions sine qua non de l'autonomie de la discipline est la volonté d'une très grande majorité de clubs d'y accéder. Ces états généraux devraient permettre de connaître la position des acteurs du curling Français sur la question.

La deuxième condition est l'accord de la F.F.S.G. pour une scission. Les autres, une fois les deux premières acquises, sont l'accord du Ministère des Sports et de l'ANS.

A supposer que les deux premières conditions soient remplies, quel serait le point de départ de l'autonomie ?

- L'immédiat n'apparaît pas envisageable, encore qu'il existe déjà des projets sur lesquels la création d'une fédération de curling pourraient s'appuyer. Encore faudrait-il déterminer un budget qui permette au curling d'exister de façon pérenne. Or, pour cela, il serait nécessaire de connaître les bilans chiffrés propres à la discipline à l'intérieur de la F.F.S.G. (Apport du ministère pour le curling, fonds propres, aide WCF et son utilisation, dépenses...), qui n'ont fait l'objet d'aucune communication au cours des 4 dernières saisons.
- L'idéal serait un calendrier permettant au curling de devenir indépendant sur les 2 à 4 prochaines années, en bonne intelligence avec tous les acteurs actuels.

Dans l'hypothèse où les clubs ou la F.F.S.G. choisiraient le statut-quo ou une période de préparation à l'autonomie, il apparaît indispensable que les pratiquants puissent proposer à la présidente de la Fédération Française des Sports de Glace le nom d'une personne étant en capacité, de par son expérience, de présider la CSN Curling pour les prochaines saisons, charge à ladite présidente de la nommer, ainsi que le stipulent les statuts.

Les clubs ou les pratiquants qui souhaiteraient s'associer à la présente contribution, soit en l'approuvant, soit en l'amendant, sont les bienvenus.